



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Unité Départementale du JURA

RÉCÉPISSÉ

**DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
DE NÉGOCE OU DE COURTAGE DE DÉCHETS**

LE PRÉFET DU JURA,

Vu le code de l'environnement, Livre V – Titres 1^{er} et 4, notamment ses articles R.541- 55 à R. 541-61

Vu le récépissé n° 2011-ncd-02 délivré le 11 janvier 2011, valable 5 ans,

Vu la déclaration de JURATRI SCOP SA reçue le 5 janvier 2016,

Délivre à JURATRI SCOP SA,
dont le siège social est situé : 55 rue Basse – Conliège – CS 80101 – 39003 LONS-LE-SAUNIER
CEDEX,
récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et
non dangereux.

**Récépissé n° 2016-ncd-02
délivré le 2 février 2016 à LONS-LE-SAUNIER**

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

P/le Préfet et par délégation,
P/le Directeur Régional et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité Départementale du JURA,


Pierre CHRISMENT

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél : 03 84 87 30 35 – fax : 03 84 87 30 39
165 , Avenue Paul Seguin – 39000 LONS-LE-SAUNIER